

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	OCTEVILLE SUR MER (Département de la Seine Maritime – Communauté Urbaine du Havre Seine Métropole)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>1^{er} juillet 2019</u> – sollicitant l'intervention de l'EPF Normandie et s'engageant au rachat du bien dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle bâtie cadastrée section AB n° 166 située en centre-bourg d'Octeville sur Mer et comprenant une maison d'habitation ainsi qu'un grand bâtiment extérieur (160 m ²), le tout représentant une surface de <u>1 931 m²</u> .
POS/PLU :	Zone UC au PLU : zone correspondant à des zones d'habitation constituant des extensions du bourg. A vocation à accueillir des habitations de plus faible densité ainsi que des activités artisanales. Parcelle identifiée comme secteur de mixité sociale au PLU.
PROJET :	Programme d'Habitat s'inscrivant dans le projet cœur de bourg, renouvellement urbain en vue de produire des logements. Possibilité de construction de l'ordre d'une dizaine de logements. Le projet pourrait permettre la réalisation d'une opération intergénérationnelle avec des logements accessibles aux seniors en rez-de-chaussée et des logements familiaux sur les étages supérieurs.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	09 juillet 2019 – Avis favorable <u>Densité</u> : 10 logements/ha <u>Mixité</u> : 20 % de LLS
PROPRIÉTAIRES :	Consorts LEMAITRE
ÉVALUATION DOMANIALE :	10 juillet 2019.
IMPUTATION :	Compte n° 920 274 – OCTEVILLE SUR MER "DIA Rue Asselin de Villequier" Enveloppe projet : 338 690 €

Décision emportant acceptation de la délégation du droit de préemption urbain par la
Communauté Urbaine du Havre Seine Métropole

ROUEN le 10 juillet 2019

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales La Directrice Générale Adjointe
chargé du pôle "politiques publiques" de l'EPF Normandie,



Dominique LEPETIT



Christine MUTEL

10 JUL. 2019